



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 5 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion de travail avec le sénateur Dominique THÉOPHILE

La lutte contre les sargasses dans la Caraïbe passe par des actions de coopération à l'échelle du bassin océanique

Édouard PHILIPPE, Premier ministre, a reçu ce jour, en présence de François de RUGY, ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire, et du représentant d'Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer, le sénateur de Guadeloupe Dominique THÉOPHILE afin de discuter de la lutte contre les algues sargasses dans les États de la Caraïbe et les pays voisins de la Guyane, ainsi que de l'état des coopérations développées dans ce domaine. Le Premier ministre avait confié le 17 juillet 2018 une mission en ce sens au sénateur Dominique THÉOPHILE dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre les sargasses.

Ce dernier a confirmé l'ampleur du phénomène, qui touche à des degrés divers toutes les côtes depuis celles de la Guyane jusqu'au Yucatan. Son rapport décrit les politiques publiques et les initiatives privées mises en place dans les États de la région. Il propose des axes potentiels de coopération régionale tant en matière de recherche fondamentale que de développement d'outils innovants pour prévoir les échouages, organiser le ramassage ou encore valoriser les algues sargasses.

Le sénateur Dominique THÉOPHILE préconise l'organisation d'une conférence en Guadeloupe afin de partager les avancées en matière de recherche, de mise œuvre des plans de lutte contre les sargasses ainsi que les initiatives prometteuses en matière de prévention, de gestion et de valorisation des algues. Il insiste également sur la nécessité de mettre en place un observatoire international des sargasses permettant de constituer un réseau d'acteurs dans la lutte contre ce fléau qui touche l'ensemble de la Caraïbe.

Le Premier ministre a salué l'étendue et la qualité des travaux menés et a confirmé l'organisation d'une conférence en fin d'année 2019 en Guadeloupe. Cette conférence devra associer les autres pays concernés par les échouages de sargasses ainsi que les instances de coopération régionales. La France proposera d'aborder les problèmes posés par les algues

sargasses dans des instances diplomatiques appropriées, notamment à travers la création d'un groupe de travail dédié au sein de la Convention de Carthagène qui pourrait voir le jour à l'occasion de la prochaine conférence des parties.

Le Premier ministre a également indiqué qu'un appel à projets piloté par l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui mobilise de nombreux partenaires nationaux et internationaux sera lancé d'ici quinze jours. Il permettra d'accélérer la recherche sur les causes de cette prolifération ainsi que l'identification de solutions en matière de prévision des échouages et de valorisation des algues. L'organisation d'une réunion scientifique autour des projets retenus sera étroitement articulée avec la conférence internationale.

Alors que des échouages soutenus de sargasses sont constatés dans les Antilles depuis quelques jours, le Premier Ministre a, à cette occasion, fait un point sur la mise en œuvre du plan national contre les sargasses.

Le plan national fixe les dispositifs d'accompagnement par l'État des collectivités ainsi que la conduite des opérations. Aujourd'hui 14 engins sont en permanence mobilisés à Guadeloupe, 12 en Martinique.

Par ailleurs, un réseau de 30 capteurs permanents a été mis en place en Guadeloupe et en Martinique afin de détecter les émanations de gaz dues à la décomposition des algues échouées. Les résultats des mesures effectuées ainsi que les conseils sanitaires sont mis en ligne chaque semaine sur les sites des Agences régionales de santé.

Pour atteindre l'objectif d'enlèvement des sargasses en moins de 48h, les capacités de surveillance et de détection ont été renforcées : Météo-France a été chargé en décembre 2018 de la coordination et de la préfiguration d'un dispositif opérationnel de prévision des échouages, dont le démarrage en phase de test est prévu pour mars 2019.

L'ADEME a rendu un premier rapport fin novembre 2018 concernant l'évaluation des méthodes de collecte des algues. Il liste les méthodes de collecte conseillées selon la configuration du littoral et l'intensité d'échouage. Il confirme également que seules les collectes en proche côtier et depuis le rivage, en non en haute mer, peuvent être envisagées. Ces recommandations permettront de guider l'action de lutte locale.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr